

**1<sup>ère</sup> ANNEE LICENCE EN DROIT  
GROUPE DE COURS N° 3**

**HISTOIRE DES INSTITUTIONS**

Cours de M. CABANIS

**LUNDI 14 MAI 2012 – de 08h30 à 11h30**

**Commentez le texte suivant :**

**Remontrances du Parlement de Paris (1718)**

« En même temps, Sire, que nous reconnaissons que vous êtes le seul maître, seul législateur (...) nous croyons de notre devoir de vous présenter qu'il y a des lois aussi anciennes que la Monarchie qui sont fixes et invariables, dont le dépôt vous a été transmis par la couronne ; vous promettez à votre sacre de les exécuter (...). C'est à la stabilité de ces lois que nous sommes redevables de vous avoir pour maître. Louis le Grand, votre bisaïeul, a toujours regardé son parlement comme le principal dépositaire des lois fondamentales de l'État, si nécessaires pour la conservation des droits de la couronne (...) [votre parlement] est le seul canal par lequel la voix de vos peuples ait pu parvenir jusqu'à vous depuis qu'il n'a point eu d'assemblée d'États généraux ».

**1<sup>ère</sup> ANNEE LICENCE EN DROIT  
GROUPE DE COURS N° 3**

**HISTOIRE DES INSTITUTIONS  
Matière n'ayant pas donné lieu à travaux dirigés**

Cours de M. CABANIS

**MARDI 15 MAI 2012 – de 17h30 à 18h30**

Traitez au choix l'une des deux questions suivantes :

- Jean Bodin
- Avantages et inconvénients de la vénalité des offices